

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

QUELLE PLACE POUR LE PHARMACIEN DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ DE DEMAIN ?

Les propositions de l'Ordre National des Pharmaciens



LA PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE

La santé ne se pense plus uniquement à partir des structures, des statuts ou des organisations existantes. Elle se pense d'abord à partir des **besoins concrets des patients**, de leurs parcours de vie, de leurs attentes légitimes en matière d'accès aux soins, de continuité, de qualité et de sécurité. C'est à cette aune que doivent être réfléchies les grandes évolutions de notre système de santé.

Ces évolutions sont profondes et désormais bien identifiées. La **démographie des professionnels de santé** se tend durablement, avec des inégalités territoriales d'accès aux soins qui s'accroissent. Sous le poids du vieillissement, de la progression des maladies chroniques et de la chronicisation de pathologies autrefois aiguës, comme certains cancers, les besoins croissent et transforment durablement la nature de la prise en charge des patients.

Notre système de santé est traversé par des **tensions structurelles** qui ne peuvent plus être ignorées. Tension entre l'exigence d'un accès équitable aux soins et une démographie médicale insuffisante.



Carine Wolf-Thal, présidente
du Conseil national de l'Ordre
des pharmaciens

« **Penser l'avenir avant
qu'il ne s'impose** »

Tension entre l'innovation thérapeutique et la soutenabilité économique du système. Tension entre la nécessaire souveraineté sanitaire et une chaîne de production du médicament largement mondialisée. Tension, encore, entre l'urgence de répondre aux besoins immédiats et la nécessité d'investir dans la prévention et la coordination des soins. Ces paradoxes ne sont pas des oppositions idéologiques : ce sont des défis collectifs qui appellent des réponses lucides, construites et partagées.

La **transformation numérique** s'accélère. Elle va révolutionner les usages des patients, mais aussi le métier des pharmaciens : télésanté, applications de l'intelligence artificielle en santé, arrivée de "l'espace européen des données de santé" (qui va généraliser la prescription électronique ainsi que les échanges et l'exploitation sécurisée des données), enjeux de cybersécurité pour préserver la confiance des patients.

LA PRÉFACE DE LA PRÉSIDENTE

Dans ce contexte, les **professionnels de santé** et notamment les pharmaciens ont une responsabilité. Ils ne peuvent se contenter d'accompagner les évolutions à la marge ou de réagir aux crises successives. Ils doivent **contribuer activement au débat public**, formuler des propositions, éclairer les choix à venir. Non pas pour défendre des positions acquises, mais pour participer à la construction d'un système de santé capable de répondre durablement aux besoins des patients et dans lequel les pharmaciens ont une vraie valeur ajoutée.

Les pharmaciens entendent prendre pleinement part à cette réflexion collective. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire, en ville comme à l'hôpital, et accessibles dans les laboratoires de biologie médicale et dans les officines. Engagés au quotidien dans la production, l'approvisionnement, la distribution, la sécurisation des traitements, la prévention et la prise en charge des patients, ils sont au cœur des transformations en cours.

Pour rompre avec une vision trop segmentée du parcours de soins, l'avenir de notre profession s'inscrit impérativement dans le **renforcement de la coopération interprofessionnelle et la complémentarité entre les différents professionnels de santé**. Notre projet entend faire du pharmacien un pivot de l'écosystème de santé du patient, en dialogue constant avec les autres professions médicales et paramédicales, les élus, les partenaires de santé et les pouvoirs publics.

Notre vision de l'avenir du système de santé est articulée autour de quatre axes. Répondre aux besoins des patients de demain, c'est garantir **l'accès aux soins et aux produits de santé** (médicaments et dispositifs médicaux)

sur l'ensemble du territoire, au travers d'une prise en charge de proximité. C'est aussi **accompagner le vieillissement de la population, prendre le virage domiciliaire et celui de la prévention**, pour une prise en charge plus efficace des patients. C'est enfin savoir rendre notre système de santé plus résilient, et mieux **réagir aux futures crises** environnementales, sanitaires ou géopolitiques.



Ce document s'inscrit pleinement dans la mission d'intérêt général de l'Ordre national des pharmaciens au service de la santé publique. En tant qu'instance de régulation d'une profession de santé, au contact permanent des réalités de terrain et garante de l'éthique, de la qualité et de la sécurité des pratiques, nous nous situons à l'articulation entre les professionnels, les patients et les pouvoirs publics. Cette position singulière nous confère une responsabilité essentielle pour éclairer le débat public sur les évolutions nécessaires du système de santé. C'est dans cette perspective que s'inscrivent nos propositions.



PRÉSENTATION DES PHARMACIENS

Tout au long du parcours de soins, les **75 731** pharmaciens occupent des rôles complémentaires au service des patients, à travers leurs différents métiers et dans leurs divers lieux d'exercice, en Hexagone comme en Outre-mer :



Au sein des 19 990 officines du territoire, les pharmaciens, titulaires et adjoints, délivrent aux patients médicaments et produits de santé en prodiguant les conseils appropriés. Ils proposent également des services tels que la vaccination ou la réalisation de tests de dépistage.



Dans les 4 936 sites de laboratoires de biologie médicale, les pharmaciens biologistes médicaux réalisent des examens de biologie médicale contribuant au diagnostic et au suivi des pathologies aiguës et chroniques à tous les âges de la vie. Ils jouent également un rôle majeur dans le dépistage et la prévention des pathologies, notamment des maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, insuffisance rénale, etc.)



Dans les pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé et médico-sociaux, des services d'incendie et de secours (SIS), les 8 361 pharmaciens hospitaliers assurent notamment la gestion, l'approvisionnement, la préparation et la dispensation des médicaments et dispositifs médicaux stériles, et mènent en parallèle des activités de pharmacie clinique au chevet des patients.



Au cœur des 633 établissements de l'industrie pharmaceutique, les pharmaciens sont responsables de l'élaboration et de la mise à disposition des médicaments, dont ils suivent toutes les étapes de la fabrication, de l'importation ou de l'exploitation. Ils assurent la production, le contrôle de la qualité des matières premières et des produits finis ou importés, le suivi des lots, la pharmacovigilance, le contrôle de l'information médicale et de la publicité, etc.



Enfin, dans les 461 établissements de distribution en gros, les pharmaciens approvisionnent principalement les officines et les pharmacies des établissements de santé en produits de santé dans des délais très courts, en gérant les stocks et la distribution sur l'ensemble du territoire.



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



AXE 1 — GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX PRODUITS DE SANTÉ, PARTOUT ET POUR TOUS

- 1 Assurer la sécurité et la qualité de la dispensation du médicament et de la réalisation d'exams de biologie médicale en préservant un cadre réglementaire approprié
- 2 Tirer les enseignements de l'expérimentation des antennes de pharmacie
- 3 Répondre aux besoins pharmaceutiques des patients et résidents des établissements sanitaires et médico-sociaux en tous points du territoire
- 4 Fixer un cadre plus contraignant pour les laboratoires de biologie médicale
- 5 Créer un SAS de biologie médicale pour répondre aux besoins de la population partout et à toute heure
- 6 Renforcer la prise en charge des maux courants par le pharmacien d'officine
- 7 Permettre au pharmacien d'initier un traitement de premier recours dans l'attente d'un rendez-vous médical
- 8 Adapter la formation des professionnels de santé aux besoins des patients et aux évolutions du système de soins
- 9 Développer un cursus pharmaceutique complet dans les territoires ultramarins
- 10 Permettre au pharmacien de remplacer directement un médicament en rupture ou risque de rupture et figurant sur la liste publiée par l'ANSM, par un équivalent thérapeutique
- 11 Permettre la réalisation de préparations spéciales en officine comme à l'hôpital en cas de rupture dès que des tensions apparaissent
- 12 Reconnaître le médicament comme un bien essentiel
- 13 Encourager la production de médicaments en Europe afin de garantir notre souveraineté sanitaire
- 14 Engager une réflexion visant à faciliter l'accès aux médicaments innovants
- 15 Encourager le rôle des pharmaciens dans la recherche



AXE 2 — RÉPONDRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AU VIRAGE DOMICILIAIRE : SOIGNER MIEUX, PLUS PRÈS DU PATIENT

- 16 Dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, mettre en place une visite pharmaceutique à domicile
- 17 Renforcer le rôle du pharmacien dans la juste prescription, notamment en faveur de la déprescription
- 18 Accompagner et sécuriser la dispensation des médicaments aux personnes âgées en déployant la préparation des doses à administrer
- 19 Détecter précocement les signes de fragilité et prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées par la mise en place d'entretiens de repérage dédiés
- 20 Renforcer l'interopérabilité entre les logiciels et les applications pour améliorer la continuité et la pertinence des soins



SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



AXE 3 — PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR : FAIRE DES PHARMACIENS LES PREMIERS ACTEURS DE PRÉVENTION EN FRANCE

- 21** Généraliser la délivrance de messages de prévention personnalisés en pharmacie et en laboratoire de biologie médicale grâce aux outils numériques
- 22** Généraliser le dépistage ciblé des facteurs de risques cardiovasculaires par les pharmaciens pour une prévention de proximité
- 23** Permettre un dépistage des pathologies chroniques en laboratoire de biologie médicale directement pris en charge par l'Assurance Maladie
- 24** Impliquer les pharmaciens dans le repérage et l'orientation des adolescents et jeunes adultes présentant des troubles psychiques émergents
- 25** Simplifier le parcours de prévention du voyageur en renforçant le rôle du pharmacien d'officine
- 26** Renforcer le suivi des patients chroniques en mettant en place la fonction de biologiste médical référent
- 27** Généraliser les accompagnements en consultations pharmaceutiques en établissements de santé pour réaliser des bilans médicamenteux personnalisés



AXE 4 — LES PHARMACIENS, ACTEURS DE CONFIANCE FACE AUX CRISES ET AUX GRANDES MUTATIONS

- 28** Repenser la gouvernance de la gestion des crises pour intégrer pleinement les professionnels de terrain dans la conception et la mise en œuvre des plans
- 29** Capitaliser sur l'expérience de l'Outre-mer pour mieux anticiper les crises environnementales et sanitaires
- 30** Assurer l'appropriation des plans étatiques pour permettre aux professionnels de santé d'agir quand la crise surgit
- 31** S'appuyer sur tous les métiers de la pharmacie pour diffuser une information fiable
- 32** Préparer la continuité des services pharmaceutiques et de biologie médicale en temps de crise
- 33** Utiliser le potentiel de l'IA en santé de manière sécurisée en s'appuyant sur des professionnels de santé formés et compétents

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX PRODUITS DE SANTÉ, PARTOUT ET POUR TOUS

- L'accès aux soins et aux produits de santé constitue un besoin fondamental des patients et un pilier du pacte social. À l'horizon des dix à vingt prochaines années, ce besoin sera encore davantage soumis à des tensions déjà présentes : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, fragilisation de certaines zones du territoire, dépendance accrue à des chaînes de production et de distribution mondialisées. Dans ce contexte, le risque n'est pas seulement celui de pénuries ponctuelles, mais celui d'une remise en cause durable de l'égalité d'accès aux traitements et aux soins de premier recours. Les pharmaciens, présents sur l'ensemble du territoire, en ville comme dans les établissements de santé, tout au long de la chaîne du médicament et dans les laboratoires de biologie médicale, disposent d'atouts uniques pour répondre à ces défis. Ils constituent un réseau de proximité, immédiatement mobilisable, garant de la sécurité, de la continuité et de l'équité d'accès aux produits de santé. Il est impératif de conforter ce rôle stratégique, en faisant des pharmaciens des acteurs centraux de la cohésion des territoires en matière de santé.

Besoins des patients

➤ ACCÈS CONTINU AUX PRODUITS DE SANTÉ

Les patients doivent pouvoir disposer de leurs traitements sans interruption, condition indispensable à l'efficacité thérapeutique et à la confiance dans le système de santé.

➤ SÉCURITÉ ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

L'égalité d'accès aux produits de santé et aux examens de biologie médicale, quel que soit le lieu de résidence, est l'un des piliers de la cohésion des territoires.

➤ DES MÉDICAMENTS SÛRS ET DE QUALITÉ

En France, le législateur a fait le choix d'un système réglementé de mise à disposition du médicament afin d'en assurer la sécurité. Ainsi, le régime d'autorisation et de responsabilité pharmaceutique mis en œuvre en France depuis la production jusqu'à la délivrance au patient a permis d'éviter la pénétration de médicaments falsifiés dans le circuit légal d'approvisionnement.

➤ ACCÈS À L'INNOVATION

Il convient de s'assurer que les patients aient toujours, en France, accès aux traitements et aux examens de biologie médicale les plus innovants, afin d'éviter une perte de chance.

➤ PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE DE L'OFFRE DES SOINS

L'accès aux soins de premier recours repose sur la présence de professionnels de santé, notamment de pharmaciens d'officine et de biologistes médicaux accessibles rapidement, partout sur le territoire.



Risques

➤ TENSIONS ET RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Les tensions et les ruptures d'approvisionnement persistent, fragilisant la continuité des soins pouvant générer des pertes de chance pour les patients.

➤ FRAGILISATION DU MAILLAGE RURAL ET ULTRAMARIN

La disparition progressive de points de dispensation et la réduction des horaires d'ouverture des sites de proximité des laboratoires de biologie médicale risquent d'accentuer les inégalités territoriales et d'éloigner une partie de la population du système de soins.

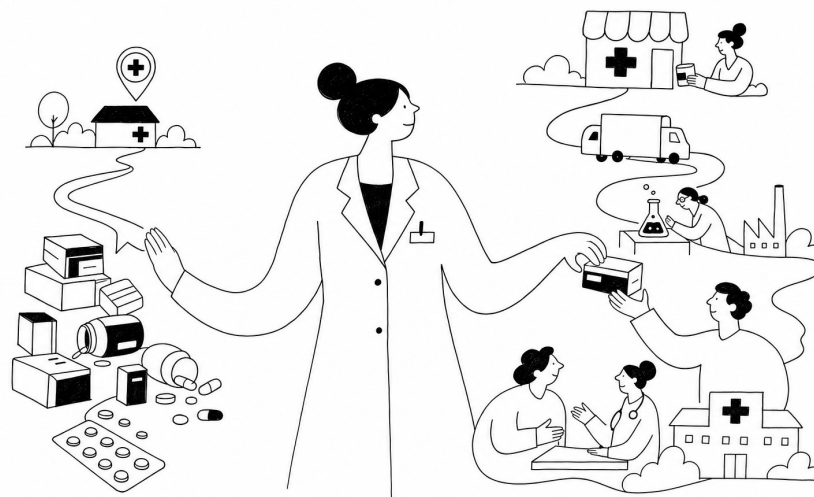
➤ DÉPENDANCE INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE

La concentration des capacités de production et de distribution hors du territoire national expose le système de santé à des risques majeurs en cas de crise sanitaire, économique ou géopolitique.

Rôle des pharmaciens

➤ OFFICINE : PREMIER RECOURS

Par leur accessibilité et leur expertise, les pharmaciens d'officine, avec près de 20 000 pharmacies réparties sur le territoire, constituent un point d'entrée essentiel dans le système de santé et participent à une utilisation sécurisée et appropriée des produits de santé. Les pharmaciens contribuent également à l'accompagnement des patients chroniques dans la durée, en lien avec les autres professionnels de santé, pour améliorer l'observance et la qualité de vie.



Rôle des pharmaciens

BIOLOGIE MÉDICALE : PARCOURS DE SOINS

98 % des français ont accès à un laboratoire de biologie médicale en moins de vingt minutes. Les pharmaciens biologistes médicaux contribuent au diagnostic, au suivi et au dépistage de très nombreuses pathologies aiguës et chroniques.

DISTRIBUTION : RÉPARTITION ÉQUITABLE, ANTICIPATION

Les acteurs de la distribution pharmaceutique jouent un rôle clé dans l'anticipation des tensions d'approvisionnement et la répartition équilibrée des produits de santé sur l'ensemble du territoire. Ils jouent également un rôle indispensable en soutien au réseau officinal, en approvisionnant quotidiennement toutes les pharmacies françaises y compris dans les zones les plus reculées.

INDUSTRIE : SOUVERAINETÉ, PRODUCTION, INNOVATION

Les pharmaciens de l'industrie contribuent à la sécurisation de la production, au développement de traitements innovants et au renforcement de la souveraineté sanitaire nationale.

ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

Les pharmaciens exerçant dans les PUI des établissements de santé privés et publics, les structures médico-sociales et les services d'incendie et des secours œuvrent à la prise en charge thérapeutique des patients au travers des actions de pharmacie clinique. Ils accompagnent les équipes médicales pour l'accès des patients aux traitements innovants et à la recherche.



Propositions

1

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA DISPENSATION DU MÉDICAMENT ET DE LA RÉALISATION D'EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE

Le maintien du monopole pharmaceutique et des obligations de service public constitue un levier structurant pour garantir une délivrance sécurisée des médicaments et des dispositifs médicaux, une régulation des usages et une équité d'accès sur l'ensemble du territoire. De la même manière, les laboratoires de biologie médicale doivent rester les structures référentes pour garantir la réalisation d'examens de biologie médicale accrédités selon la norme ISO 15189 dans tous les sites analytiques.

2

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPÉRIMENTATION DES ANTENNES DE PHARMACIE

Dans les zones peu attractives, le maintien du maillage officinal est essentiel et repose sur des organisations adaptées, telles que des antennes de pharmacie, qui permettent d'assurer un accès effectif aux soins de premier recours. Ces antennes peuvent être autorisées par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé dans des communes dont la dernière officine a cessé définitivement son activité. Elles sont gérées par la pharmacie d'une commune limitrophe ou la plus proche. Il convient de dresser le bilan de l'expérimentation en cours pour définir un cadre juridique et économique adapté à ce dispositif.

3

RÉPONDRE AUX BESOINS PHARMACEUTIQUES DES PATIENTS ET RÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX EN TOUS POINTS DU TERRITOIRE

Il convient de maintenir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux un service pharmaceutique de qualité, y compris dans les territoires ruraux. Il s'agit d'assurer une continuité de l'existant et des organisations qui apportent une réponse adaptée au quotidien, dans un contexte où les EHPAD vont être amenés à se médicaliser pour prendre en charge des patients de plus en plus lourds sur le plan des pathologies.

4

FIXER UN CADRE PLUS CONTRAIGNANT POUR LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE AFIN D'OFFRIR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE DANS TOUS LES TERRITOIRES

Un cadre plus contraignant doit être fixé (horaires d'ouverture étendus les après-midi et les samedis, en lien avec les services d'accès aux soins...), ce cadre devant toutefois être adapté aux besoins mis en évidence sur le territoire.



5

CRÉER UN SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION PARTOUT ET À TOUTE HEURE

Il s'agit de créer une plateforme pour orienter les patients vers un laboratoire de biologie médicale ouvert afin d'éviter une réorientation systématique vers les urgences. Une telle organisation repose sur une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

6

RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DES MAUX COURANTS PAR LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Dans certains cas de figure, notamment dans les zones sous-denses en médecins, le pharmacien d'officine pourrait prendre en charge certaines situations cliniques bénignes telles que les douleurs dentaires, douleurs migraineuses ou herpes. Une expérimentation en ce sens, Osys, a montré tout l'intérêt de cette prise en charge de premier recours pour la conjonctivite, les piqûres de tiques, brûlures et plaies simples. Dans la continuité de cette expérimentation, les pharmaciens peuvent déjà dispenser des médicaments normalement soumis à prescription pour les cystites et angines après réalisation d'un test d'orientation diagnostique. Il serait opportun d'élargir la liste des situations concernées afin que le pharmacien puisse contribuer plus efficacement à la prise en charge de premier recours en dispensant des médicaments normalement soumis à prescription médicale dans le cadre d'un protocole précis.

7

PERMETTRE AU PHARMACIEN D'INITIER UN TRAITEMENT DE PREMIER RECOURS DANS L'ATTENTE D'UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL

Cette mission aurait vocation à s'appliquer dans certains cas de figure bien précis, afin de prévenir la survenue de complications et dans l'attente d'une prise en charge médicale. Sur la base d'arbres décisionnels et dans un cadre national sécurisé (limites d'intervention, critères d'alerte et modalités de retour vers le médecin), le pharmacien pourrait initier certains traitements.

8

ADAPTER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AUX BESOINS DES PATIENTS ET AUX ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SOINS

Il convient de former suffisamment de pharmaciens pour répondre aux besoins de la population. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la lisibilité des parcours et des orientations universitaires et professionnels. Il est par ailleurs important de renforcer les enseignements inter-professionnels pendant les études de pharmacie afin de favoriser la coopération par la suite. Il faut également développer les compétences des pharmaciens en matière de médicaments, dispositifs médicaux et examens biologiques innovants dès la formation initiale et tout au long de la carrière à travers la certification périodique.



9

DÉVELOPPER UN CURSUS PHARMACEUTIQUE COMPLET DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Afin d'avoir un nombre suffisant de pharmaciens diplômés en outre-mer et de s'assurer que ceux-ci y restent, il serait souhaitable de développer progressivement un cursus pharmaceutique complet dans les territoires ultramarins (Antilles-Guyane et Océan Indien). Plutôt que la création immédiate de structures de plein exercice, il est proposé d'intégrer des « Départements de Pharmacie » au sein des facultés de santé locales.

À court terme, il est nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil en 1ère année d'études de santé et d'engager un travail de fond sur la valorisation et l'attractivité de la profession pharmaceutique auprès des jeunes étudiants.

10

PERMETTRE AU PHARMACIEN DE REMPLACER DIRECTEMENT UN MÉDICAMENT EN RUPTURE OU RISQUE DE RUPTURE ET FIGURANT SUR LA LISTE PUBLIÉE PAR L'ANSM, PAR UN ÉQUIVALENT THÉRAPEUTIQUE

Actuellement, le pharmacien ne peut dispenser un médicament autre que celui qui a été prescrit que dans deux cas très encadrés : en cas d'urgence et dans l'intérêt du patient ou lorsqu'une recommandation a été établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Afin de pallier les ruptures, il est proposé de permettre au pharmacien de remplacer directement un médicament en rupture ou risque de rupture et figurant sur la liste publiée par l'ANSM, par un équivalent thérapeutique.

11

PERMETTRE LA RÉALISATION DE PRÉPARATIONS SPÉCIALES EN OFFICINE COMME À L'HÔPITAL EN CAS DE RUPTURE DÈS QUE DES TENSIONS APPARAISSENT

Afin de garantir la continuité d'accès aux produits de santé, il convient de permettre aux pharmaciens de réaliser des préparations spéciales dès que des tensions apparaissent. Il faut également améliorer la réactivité des autorités sanitaires pour la publication des recommandations de préparation et envisager la mise en place d'un stock d'État de matières premières afin de permettre la réalisation rapide de ces préparations.

12

RECONNAÎTRE LE MÉDICAMENT COMME UN BIEN ESSENTIEL

L'acheminement du médicament doit être garanti en toutes circonstances, en particulier dans les territoires ultramarins. Cela suppose des dispositifs prioritaires en matière de transport, de logistique, de passage en douane, d'accès à l'électricité et au carburant, afin d'assurer une égalité réelle d'accès aux traitements, notamment en période de crise.



13

ENCOURAGER LA PRODUCTION DE MÉDICAMENTS EN EUROPE AFIN DE GARANTIR NOTRE SOUVERAINETÉ SANITAIRE

Il s'agit de garantir la production de certains produits de santé clés sur le territoire, y compris leurs principes actifs.

14

ENGAGER UNE RÉFLEXION VISANT À FACILITER L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS INNOVANTS

L'objectif est à la fois d'accélérer l'accès des patients aux médicaments innovants, et de rendre disponibles ces médicaments en ville au plus près du patient, en développant le portage à domicile et en permettant une dispensation de certains accès dérogatoires (accès précoce et compassionnel) par les officines. Il s'agit de médicaments sûrs et efficaces prochainement autorisés par les autorités sanitaires, rendus accessibles en avance pour les patients à l'hôpital, en l'absence d'autres traitements déjà autorisés disponibles. L'enjeu est ici celui de la proximité, en facilitant l'accès des patients à ces traitements dans tous les territoires. Il conviendra d'identifier les médicaments pour lesquels cela est pertinent.

15

ENCOURAGER LE RÔLE DES PHARMACIENS DANS LA RECHERCHE

Il convient de développer la recherche en soins primaires en y associant pleinement les professionnels de santé de premier recours, dont les pharmaciens d'officine et les biologistes médicaux. Cela suppose de structurer des réseaux de recherche territoriaux, de faciliter l'accès aux financements dédiés et de soutenir les projets portant sur la prévention, l'organisation des parcours de soins et l'optimisation de l'usage des médicaments. Le renforcement de cette recherche permettra de mieux évaluer les pratiques, d'éclairer les décisions de santé publique et d'adapter l'organisation du système de soins aux besoins de la population.



Michel Gabas

— Maire d'Eauze, Membre de la commission santé de l'Association des Maires de France, Pharmacien.



En tant que maire d'une commune rurale, je mesure au quotidien combien l'accès aux professionnels de santé est essentiel pour nos concitoyens. Les pharmaciens d'officine ont une place centrale : souvent premiers interlocuteurs des patients, ils ont démontré, notamment durant la crise du Covid, leur rôle indispensable dans le parcours de soins. Face aux propositions de dérégulation, notamment d'assouplissement des critères démographiques nationaux d'établissement d'une officine, je veux rappeler qu'elles vont à rebours de l'objectif d'aménagement équilibré du territoire et d'accès équitable aux soins. Le cadre législatif, qui autorise l'ouverture d'une officine dans les communes de plus de 2 500 habitants, a prouvé son efficacité et le maillage officinal français est aujourd'hui un modèle. La régulation poursuit un seul objectif : une répartition cohérente des officines, toujours au service de la santé publique.

Dans un contexte de pénurie de médecins, en particulier dans les zones sous-dotées, la réponse passe aussi par un partage des compétences avec les infirmiers, les pharmaciens etc. Les missions de premier recours confiées aux pharmaciens se sont déjà élargies ces dernières années (prise en charge des angines, cystites). Cette évolution doit se poursuivre ! Sous réserve de disposer de suffisamment de professionnels disponibles ! Cela suppose de préserver l'attractivité des métiers de la pharmacie, en particulier dans les zones rurales, pour consolider durablement le maillage territorial.



Lionel Collet

— Président de la Haute Autorité de Santé



Comment garantir l'accès aux soins et aux produits de santé partout et pour tous ? Cette question est devenue un sujet majeur de préoccupation, notre pays étant confronté à l'augmentation de personnes atteintes de maladies chroniques, à une transition démographique ou encore aux inégalités territoriales. L'innovation en santé est un levier qui peut apporter des réponses concrètes et novatrices à ces difficultés. Outil de souveraineté sanitaire, elle permet à la France de rester pionnière dans le domaine de la santé et de renforcer son attractivité. Autorité en charge de l'évaluation des technologies de santé, la HAS soutient les dispositifs dérogatoires comme les accès précoces et le forfait innovation autour d'une double exigence : accélérer l'accès des patients aux innovations prometteuses et garantir un accès au service de la qualité et de la sécurité des soins. Cette ambition suppose de reconnaître pleinement le rôle des pharmaciens dans l'accès, l'accompagnement et le bon usage des innovations, du médicament au dispositif médical numérique. Soutenir des nouvelles organisations telles que la télésanté est un autre levier. Nos recommandations visent dans ce cadre à réguler l'implantation de la téléconsultation pour s'assurer qu'elle garantisse une offre de qualité, lisible et intégrée aux parcours de soins. Nos travaux sur l'élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens montrent qu'en ouvrant la prescription et l'administration de certains vaccins aux professionnels de proximité cela simplifie le parcours des patients, participe à une meilleure prévention et contribue à améliorer la couverture vaccinale. Le rôle du pharmacien d'officine s'en trouve renforcé pour devenir un acteur incontournable de premier recours et au plus près des besoins de la population.





Jean-François Desgagné

— Pharmacien, Président de l'Ordre des pharmaciens du Québec



Depuis une dizaine d'années, trois réformes — la Loi 41 (2015), la Loi 31 (2021) et le PL67 (2024) — ont élargi le champ d'exercice du pharmacien : prescrire pour des problèmes de santé courants, amorcer ou ajuster des traitements, substituer un médicament en cas de rupture, prescrire des analyses et vacciner.

Ces pouvoirs ne sont pas restés théoriques : pour la seule année 2025, les pharmaciens du Québec ont administré plus de 1,7 million de vaccins, délivré plus de 370 000 prescriptions pour des problèmes mineurs et ajusté près de 793 000 thérapies — autant d'actes qui, hier encore, relevaient du seul médecin, et qui sont précieux là où l'accès à celui-ci se raréfie.

Auprès des aînés, la préparation des doses en pilulier — à laquelle recourent des centaines de milliers de Québécois — sécurise les traitements à domicile comme en résidence et soutient le maintien dans le milieu de vie ; les travaux scientifiques la classent, lorsque préparés en pharmacie, parmi les plus efficaces pour améliorer l'observance des polymédiqués.

À l'hôpital, l'expertise du pharmacien est reconnue et recherchée. Intégré aux équipes spécialisées, il intervient sur l'initiation et l'ajustement des thérapies, la déprescription et la prise en charge de cas cliniques complexes — toujours pour rapprocher l'expertise du médicament du patient. Le PL67 consolide ce rôle en reconnaissant la pharmacothérapie avancée en établissement, et les bénéfices sont mesurables : la présence d'un pharmacien dans l'équipe réduit fortement les effets indésirables évitables — jusqu'aux deux tiers dans les unités les plus à risque —, les médecins adoptant la quasi-totalité de ses recommandations.

Cette expertise structure aussi la première ligne : la récente Politique de soins et de services de première ligne du Québec y inscrit explicitement les pharmaciens et les pharmacies d'officine, non comme un appoint, mais comme des partenaires permanents.

Un mot de lucidité, plus utile qu'un satisfecit : ces avancées ne portent leurs fruits qu'à certaines conditions — un cadre juridique clair, une formation continue, la confiance interprofessionnelle et, trop souvent sous-estimée, une rémunération à la hauteur des responsabilités. Sans elle, la plus belle réforme reste lettre morte.

Ces propositions vont dans le sens de l'histoire : un système qui prévient autant qu'il guérit, en s'appuyant sur la proximité du pharmacien. Le Québec en est une démonstration vivante. Je souhaite que la France emprunte ce chemin avec l'audace et la rigueur qu'il mérite.



RÉPONDRE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AU VIRAGE DOMICILIAIRE : SOIGNER MIEUX, PLUS PRÈS DU PATIENT

- Le vieillissement de la population et l'aspiration croissante au maintien à domicile aussi longtemps que possible transforment en profondeur les besoins de santé. À défaut d'une adaptation du système, ces évolutions exposent les patients à des risques accrus : ruptures de parcours, erreurs médicamenteuses, hospitalisations, perte d'autonomie et retour à domicile non accompagné. Dans ce contexte, les pharmaciens disposent d'une proximité et d'une expertise pour sécuriser les prises en charge, en particulier celles des patients âgés et atteints de maladies chroniques. Leur positionnement, à l'interface entre la ville, l'hôpital, l'EHPAD et le domicile, en fait des acteurs essentiels de la continuité et de la qualité des soins. Ils pourront répondre aux attentes des patients tout en contribuant à la soutenabilité du système de santé.

Besoins des patients

➤ VIEILLIR CHEZ SOI

Les patients expriment majoritairement le souhait de rester à domicile le plus longtemps possible, à condition de bénéficier d'un accompagnement de santé fiable, coordonné et adapté à l'évolution de leur état.

➤ CONTINUITÉ ET LISIBILITÉ DES PARCOURS DE SOINS

La multiplication des intervenants et des lieux de prise en charge rend indispensable une meilleure coordination, afin d'éviter les ruptures de parcours préjudiciables à la qualité des soins. Les étapes clés lors des périodes d'hospitalisation et d'entrée (éventuelle) en institution doivent être sécurisées et accompagnées.

➤ COMPRÉHENSION ET MAÎTRISE DES TRAITEMENTS

Face à la complexité croissante des prises en charge, les patients ont besoin d'un accompagnement renforcé pour comprendre leurs résultats d'examens biologiques et leurs traitements pour en assurer une utilisation sécurisée, de surcroît à leur domicile.



Risques

EXPLOSION DES MALADIES CHRONIQUES

Le vieillissement démographique entraîne une augmentation significative des pathologies chroniques, avec un risque accru de perte d'autonomie et de dépendance mal accompagnée.

SATURATION HÔPITAL/EHPAD

Sans renforcement des prises en charge en amont et à domicile, les hôpitaux et les structures médico-sociales font face à une saturation durable.

IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE

La polymédication, fréquente chez les patients âgés, expose à un risque élevé d'effets indésirables et d'hospitalisations évitables si elle n'est pas suffisamment maîtrisée.



Rôle des pharmaciens

ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS ÂGÉS ET DE LEURS AIDANTS

Par leur proximité, les pharmaciens jouent un rôle clé d'écoute, de conseil, d'orientation et de soutien auprès des patients fragiles et de leur entourage.

OPTIMISATION DES TRAITEMENTS

L'expertise pharmaceutique permet d'ajuster les prescriptions, de prévenir les interactions et de limiter les traitements inappropriés.

LIVRAISON DES TRAITEMENTS À DOMICILE

Sans préjudice de la législation pharmaceutique, notamment des règles encadrant la vente en ligne de médicaments, les pharmaciens peuvent recourir à des tiers pour assurer la livraison de médicaments au domicile du patient, en respectant certaines conditions visant à garantir la sécurité et la qualité des produits.

Lorsque le patient est dans l'impossibilité de se déplacer, notamment en raison de son état de santé, de son âge ou de situations géographiques particulières, une dispensation à domicile est également possible par le pharmacien et certains membres de son équipe.

COORDINATION ENTRE LES ACTEURS DU PARCOURS

À l'interface entre la ville, l'hôpital et le médico-social, les pharmaciens sont en mesure de garantir la continuité et la cohérence des traitements lors des transitions de soins. Ils permettent le rapprochement interprofessionnel grâce à leur contact régulier avec le patient.



Propositions

16

DANS LE CADRE DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES, METTRE EN PLACE UNE VISITE PHARMACEUTIQUE À DOMICILE

L'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions. En effet, les pharmaciens, par leur expertise du médicament, peuvent prévenir les erreurs de prise, adapter les traitements et contribuer à une meilleure observance, au plus près du patient.

médico-sociaux disposant d'une PUI, alors que les personnes âgées polymédiquées constituent une cible prioritaire, en particulier pour la déprescription. Par ailleurs, il est nécessaire de simplifier le dispositif afin d'en faciliter le déploiement dans les établissements de santé.

À l'officine également, à la suite d'entretiens pharmaceutiques (bilans de prévention, bilans partagés de médication, entretiens pour les patients traités par anticancéreux oraux ...), le pharmacien pourrait proposer une réévaluation des traitements prescrits amenant le cas échéant à des arrêts de traitements désormais inappropriés pour les patients, par exemple un sevrage des benzodiazépines comme cela se fait dans d'autres pays (Québec, Belgique). Ces traitements, qui sont largement consommés par les personnes âgées, occasionnent des effets indésirables (risques de chute) et de la dépendance.

Enfin, grâce à son expertise diagnostique, le **biologiste médical** pourrait réévaluer les prescriptions et les ajuster (principes actifs, posologies des traitements) en fonction des résultats des examens de biologie médicale réalisés, afin d'améliorer leur pertinence et de lutter contre les prescriptions inappropriées. Cette intervention s'inscrirait dans une démarche de suivi global du patient.

17

RENFORCER LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA JUSTE PRESCRIPTION, NOTAMMENT EN FAVEUR DE LA DÉPRESCRIPTION

Dans les établissements de santé, comme à l'officine ou dans les laboratoires de biologie médicale, les pharmaciens peuvent renforcer leur action en faveur de la juste prescription.

Les pharmaciens exerçant au sein des **pharmacies à usage intérieur** des établissements de santé peuvent adapter et renouveler les prescriptions, depuis 2023, afin d'améliorer l'efficacité des prescriptions et la qualité de la prise en charge médicamenteuses et limiter les accidents iatrogènes. Les dispositions actuelles ne permettent néanmoins pas la mise en place des protocoles dans les établissements



18

ACCOMPAGNER ET SÉCURISER LA DISPENSATION DES MÉDICAMENTS AUX PERSONNES ÂGÉES EN DÉPLOYANT LA PRÉPARATION DES DOSES À ADMINISTRER

Afin d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, il s'agit pour le pharmacien de préparer les traitements des patients âgés en piluliers ou sachets-doses selon la prescription du médecin pour une période déterminée, afin d'éviter les confusions et oublis de prise. L'objectif est d'éviter les accidents iatrogènes et de favoriser le bon usage du médicament. Pour développer plus largement cette pratique, il convient en premier lieu de publier les bonnes pratiques attendues depuis 2008.

19

DÉTECTER PRÉCOCEMENT LES SIGNES DE FRAGILITÉ ET PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES PAR LA MISE EN PLACE D'ENTRETIENS DE REPÉRAGE DÉDIÉS

En s'appuyant sur des entretiens de repérage ciblés, les pharmaciens peuvent mieux repérer les signes de fragilité (troubles cognitifs, déficits sensoriels, isolement social et géographique, dénutrition y compris par un dosage de l'albumine sanguine à l'initiative des biologistes médicaux), et ainsi contribuer à la prévention des chutes et de la perte d'autonomie. C'est notamment l'objet du programme ICOPE pour les personnes âgées de 60 ans et plus, auquel les pharmaciens doivent être pleinement associés. Il convient également de

promouvoir la réalisation des bilans de prévention pour la tranche d'âge 70-75 ans et d'autoriser les biologistes médicaux et les pharmaciens hospitaliers à les réaliser.

20

RENFORCER L'INTEROPÉRABILITÉ ENTRE LES LOGICIELS ET LES APPLICATIONS POUR AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ET LA PERTINENCE DES SOINS

Un travail coordonné entre professionnels de santé, notamment pharmaciens d'officine ou biologistes médicaux de ville et professionnels des établissements de santé, permet d'assurer une prise en charge cohérente des traitements, notamment lors des hospitalisations et des retours à domicile. Pour ce faire, il convient de garantir l'accès des professionnels à des outils d'échange performants, sécurisés et déployés sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. A cet égard, il convient, dans la perspective de la mise en oeuvre de l'Espace européen des données de santé, de renforcer l'interopérabilité entre les logiciels et les applications (en particulier vis-à-vis des Systèmes d'Information nationaux de santé tels que le Dossier pharmaceutique, le DMP et l'ordonnance numérique) à toutes les étapes de prise en charge du patient : en ville, en prise en charge pré-hospitalière, à l'hôpital ou en secteur médico-social. La communication opérationnelle et fluide entre les différents applicatifs et l'accès aux données constituent un enjeu majeur de qualité, d'efficience et de continuité des traitements et des soins.



Serge Guérin

— Sociologue



Agir là où les seniors vivent. La société de la longévité est notre destin. En 2026, pour la première fois de notre histoire, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans. La métamorphose démographique, avec d'un côté un allongement de la vie et une augmentation du nombre des très âgés, et de l'autre, une baisse de la natalité, influence(ra) l'ensemble de la société. L'économie, la culture, la consommation, les modes de vie sont bousculés... Il importe de prendre en compte la diversité croissante des styles de vie des seniors. Mais aussi de mesurer qu'ultra majoritairement ils restent dans leur domicile et beaucoup vivent en zones rurales ou isolées, éloignés des services et sont trop souvent oubliés des dispositifs de prévention.

Certes, nous vivons en bonne santé et sommes « dans le coup » plus longtemps, pour autant, la prévention pour le bien-vieillir reste un défi sociétal, toujours plus massif. Elle demandera la mobilisation de nouveaux modèles de prédiction pour identifier les trajectoires à risque, mais ne pourra être menée que par une intervention experte humaine au plus proche des personnes. Sur ce plan, les pharmacies se situent en première ligne, par exemple pour sécuriser la délivrance des médicaments aux aînés en assurant la préparation des doses à administrer ou pour développer des visites pharmaceutiques à domicile évitant le mauvais usage des médicaments.

Le rôle du pharmacien dans la prévention de proximité, pour accompagner, soutenir et conseiller les seniors est un enjeu pour le bien vieillir.



PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR : FAIRE DES PHARMACIENS LES PREMIERS ACTEURS DE PRÉVENTION EN FRANCE

- La prévention constitue un levier majeur pour améliorer la santé de la population tout en maîtrisant les dépenses publiques. Or, sans une action renforcée, le système de santé risque de rester centré sur le curatif, au détriment de la détection précoce et de l'accompagnement dans la durée. Les pharmaciens sont idéalement placés pour devenir des acteurs de premier plan de la prévention : accessibilité, confiance des patients et expertise de chacun des métiers pharmaceutiques permettront de répondre aux grands enjeux de santé publique et d'améliorer l'efficacité des soins.

Besoins des patients

➤ DÉPISTER AUSSI TÔT QUE POSSIBLE LES RISQUES POUR SA SANTÉ

Les patients attendent un accès simple et rapide à des informations et actions de prévention permettant d'identifier précocement les pathologies et facteurs de risque.

➤ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE FAÇON GLOBALE, PERSONNALISÉE ET DANS LA DURÉE

La prévention ne peut être ponctuelle : elle nécessite un suivi régulier, personnalisé et inscrit dans le quotidien des patients tout au long de leur vie.

➤ RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Les actions de prévention doivent être accessibles à l'ensemble de la population, y compris aux publics éloignés du système de soins.



Risques

➤ MAINTIEN D'UN SYSTÈME TROP CENTRÉ SUR LE CURATIF

Sans rééquilibrage, le système de santé risque de continuer à traiter tardivement des pathologies qui auraient pu être évitées ou mieux maîtrisées.

➤ AUGMENTATION CONTINUE DES DÉPENSES DE SANTÉ

L'absence de prévention efficace conduit à des prises en charge plus lourdes et plus coûteuses pour la collectivité.

➤ ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

Les populations les plus fragiles sont les premières pénalisées par un déficit de prévention de proximité.



Rôle des pharmaciens

► BIOLOGIE MÉDICALE : IDENTIFICATION DES BESOINS DES PATIENTS

La biologie médicale concourant à plus de 70 % des diagnostics, le biologiste médical joue un rôle crucial dans la prévention des risques et le dépistage des pathologies aiguës et chroniques. L'accès à un biologiste médical peut éviter une perte de chance pour le patient par une analyse rapide des risques, notamment en cas de difficulté d'accès à un médecin.

► PRÉVENTION DE PROXIMITÉ ET DÉPISTAGE EN OFFICINE

Grâce à leur accessibilité, les pharmaciens d'officine peuvent proposer des actions de prévention et de dépistage ciblées, intégrées au parcours de soins.



Propositions

21

GÉNÉRALISER LA DÉLIVRANCE DE MESSAGES DE PRÉVENTION PERSONNALISÉS EN PHARMACIE ET EN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE GRÂCE AUX OUTILS NUMÉRIQUES

Chaque contact en officine ou en laboratoire de biologie médicale doit pouvoir être une opportunité de délivrer des conseils de prévention personnalisés adaptés à l'âge, aux facteurs de risque, aux résultats des examens biologiques réalisés selon le concept anglo-saxon du "Making every contact count". Il conviendrait à cet effet d'utiliser les technologies de l'IA, pour générer automatiquement des messages personnalisés de prévention, tenant compte des données du Dossier Pharmaceutique, du Dossier Médical Partagé et des recommandations des autorités de santé, et délivrées ensuite aux patients par les pharmaciens.



22

GÉNÉRALISER LE DÉPISTAGE CIBLÉ DES FACTEURS DE RISQUES CARDIOVASCULAIRES PAR LES PHARMACIENS POUR UNE PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Dans une approche globale du risque cardiovasculaire, les pharmaciens sont des acteurs privilégiés pour proposer à des patients à risques identifiés (âge, antécédents familiaux, vulnérabilité, obésité...) un entretien dédié avec mesure de la pression artérielle, de la glycémie, de l'indice de masse corporelle, du tour de taille... De tels dépistages ont déjà été expérimentés, en officine et en laboratoire de biologie médicale, dans certaines régions¹ et doivent pouvoir être généralisés à l'ensemble des pharmaciens volontaires. De même les pharmaciens pourraient avoir un rôle renforcé dans le repérage des patients souffrant d'obésité. L'objectif est de permettre une prise en charge précoce des patients et ainsi retarder l'aggravation des pathologies cardiovasculaires.

¹ URPS biologistes en partenariat avec l'association de patients Alliance du cœur et la société française de cardiologie, URPS pharmaciens Hauts-de-France.

23

PERMETTRE UN DÉPISTAGE DES PATHOLOGIES CHRONIQUES EN LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE DIRECTEMENT PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

Compte tenu du nombre croissant de maladies chroniques et de l'impact encore insuffisant des politiques de prévention en la matière, des disparités territoriales d'accès aux soins, du poids sanitaire et social de ses complications et du coût pour la société, il est impératif d'en renforcer le dépistage. Un dépistage, par la mise en place de consultations et de bilans de prévention aux âges clés de la vie, des maladies chroniques en laboratoire de biologie médicale pris en charge par l'Assurance Maladie sans prescription médicale, pour les patients identifiés comme à risque, pourrait être proposé, sur le modèle de ce qui a été fait pour les IST (dispositif Mon test IST).

24

IMPLIQUER LES PHARMACIENS DANS LE REPÉRAGE ET L'ORIENTATION DES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES PRÉSENTANT DES TROUBLES PSYCHIQUES ÉMERGENTS

Le pharmacien, au contact direct de l'ensemble de la population, est particulièrement bien placé pour repérer des signes précoces de souffrance psychique et ainsi contribuer à une prise en charge précoce, conformément au plan national Santé mentale et psychiatrie. Cette mobilisation suppose la mise à disposition d'outils de repérage et d'intervention précoce adaptés et la formation des pharmaciens aux premiers secours en santé mentale leur permettant d'acquérir des réflexes de repérage, d'écoute et d'orientation vers les ressources appropriées.



25

SIMPLIFIER LE PARCOURS DE PRÉVENTION DU VOYAGEUR EN RENFORÇANT LE RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE

Compte tenu de l'augmentation des cas importés de pathologies tropicales dans un contexte de changement climatique, la préparation au voyage revêt un enjeu sanitaire croissant. Le pharmacien pourrait d'une part prescrire et administrer les vaccins destinés aux voyageurs, et d'autre part prescrire et dispenser des traitements de prévention du paludisme, dans le cadre d'un entretien au cours duquel il délivrerait également les recommandations sanitaires adéquates.

27

GÉNÉRALISER LES ACCOMPAGNEMENTS EN CONSULTATIONS PHARMACEUTIQUES EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ POUR RÉALISER DES BILANS MÉDICAMENTEUX PERSONNALISÉS

En établissements de santé, il est possible d'améliorer l'observance thérapeutique en prenant en compte l'expérience patient, par des programmes impliquant des patients témoins et confrontant le vécu du patient à celui des soignants, et en généralisant des accompagnements en consultations pharmaceutiques pour réaliser des bilans médicamenteux personnalisés et expliquer les règles hygiéno-diététiques à suivre.

26

RENFORCER LE SUIVI DES PATIENTS CHRONIQUES EN METTANT EN PLACE LA FONCTION DE BIOLOGISTE MÉDICAL RÉFÉRENT

Un suivi personnalisé des patients atteints de pathologies chroniques pourrait être assuré par un biologiste médical référent, au travers de consultations de suivi biologique et d'actions d'éducation à la santé afin de prévenir tout passage à une situation aiguë.



Marie Odile Krebs

— Cheffe de Pôle, GHU Psychiatrie et Neurosciences, Paris, Site Sainte-Anne
Université de Paris Cité, Inserm, Présidente de l'institut de psychiatrie



Les troubles psychiatriques constituent la première cause de morbidité chez les jeunes de 15 à 25 ans et de handicap à long terme¹. Il est aujourd'hui démontré qu'une prise en charge précoce, globale et personnalisée dès les premiers signes peut limiter le risque de développer un trouble sévère chronique (schizophrénies, troubles bipolaires). Comme dans le cancer, une prise en charge adaptée aux stades précoces optimise les chances de guérison et de rétablissement.

Les pharmaciens jouent un rôle majeur pour faciliter un parcours de soins sans délais ni ruptures. Dès lors, il est important de renforcer leur formation initiale et continue² à ces nouveaux enjeux (importance du repérage, modalités thérapeutiques) et de les outiller : outils de repérage et d'orientation des jeunes les plus à risque vers un service spécialisé (comme l'outil PRIMO³), diffusion de documentations adaptées, éducation thérapeutique, cartographies des ressources.

Ces mesures sont essentielles pour déployer l'intervention précoce qui facilite l'engagement des patients dans leurs soins et limite la stigmatisation, le risque d'hospitalisation, et en conséquence l'impact financier et sociétal des troubles psychiatriques.



¹<https://institutdepsychiatrie.org/10-mesures-durgence-pour-renforcer-le-reperage-et-lintervention-precoce-en-sante-mentale/>

²<https://institutdepsychiatrie.org/reseau-transition/>

³www.santepsyjeunes.fr





Gérard Raymond

— Président de France assos santé

“ Malgré de multiples réformes, pour compenser les évolutions démographiques et sociales, notre système de santé ne répond plus aux besoins de la population. Ce constat, quasi unanime, ainsi que les futures échéances politiques imposent aux organismes responsables d’engager une réflexion profonde afin de construire un système fondé sur les valeurs de solidarité, de transparence et donc de confiance. Un récent sondage associatif montre que l’accès aux soins et l’avenir de notre système de santé se situent au même niveau que le pouvoir d’achat comme sujets les plus déterminants (71%) pour le vote aux prochaines élections présidentielles. Cette inquiétude de ne pas avoir une réponse à ses besoins de santé et de soins sur son lieu de vie et en des temps raisonnables, crée un profond sentiment de dégradation de notre système de santé. Et pourtant, le pharmacien reste encore le professionnel de santé que l’on rencontre sans rendez-vous. On peut l’interroger pour une inquiétude, un conseil, un traitement. L’activité du pharmacien ne se réduit pas à la seule délivrance d’un médicament. Acteur agissant au cœur d’un territoire, il coopère étroitement avec les différents professionnels de santé jusqu’à former une équipe de soins pour accompagner les personnes atteintes de pathologies ou de maladies chroniques. Au delà du pharmacien d’officine, c’est toute la chaîne des différents métiers de la pharmacie qui agit au quotidien au service des patients, pour garantir un accès sécurisé aux médicaments et aux soins, en établissements de santé comme en ville, sans oublier les laboratoires de biologie médicale. Dans une nouvelle organisation plus collective partageant les données de santé sur le territoire, le pharmacien aura un rôle déterminant afin de créer du lien entre les patients et les professionnels de santé. Dans ce travail en équipe, il apporte son expertise sur le médicament, son suivi, ses effets et par l’élargissement de ses missions, il est devenu un acteur majeur de la prévention. Sentinelle du territoire, il est le mieux placé pour en évaluer l’état de santé des populations en fonction des spécificités sociales, économiques, industrielles, en un mot environnementales. Dans le contexte d’une population vieillissante, le pharmacien est aussi appelé à jouer un rôle grandissant dans l’accompagnement des personnes âgées afin que notre société opère cette transition démographique dans les meilleures conditions. Demain, de nouvelles crises nous attendent, qu’elles soient sanitaires, climatiques ou géopolitiques. Là encore, ce réseau de professionnels de santé sera précieux ! Sachons nous appuyer dessus ! ”



LES PHARMACIENS, ACTEURS DE CONFIANCE FACE AUX CRISES ET AUX GRANDES MUTATIONS

— Les crises sanitaires récentes ont mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience du système de santé. À l'avenir, les patients seront confrontés à des transformations et crises multiples - sanitaires, environnementales, démographiques, géopolitiques - dont l'impact sur l'accès aux soins pourrait être majeur. Par ailleurs, les outils numériques (IA notamment) transforment profondément nos usages du système de santé. Les pharmaciens ont démontré leur capacité à s'adapter à tout type de situation pour assurer la continuité des soins et sauront répondre aux besoins de la population.

Besoins des patients

➤ CONTINUITÉ DES SOINS EN SITUATION DE CRISE

Les patients attendent que l'accès aux traitements et aux soins soit garanti, y compris en période de crise sanitaire, environnementale ou géopolitique.

➤ CONFIANCE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ

La capacité à anticiper et gérer les crises conditionne la confiance des citoyens dans les institutions et les professionnels de santé.

➤ LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À VISAGE HUMAIN

Dans un système plus technologique, les patients expriment un besoin fort de relation humaine et d'accompagnement personnalisé.

Risques

➤ MULTIPLICATION ET COMPLEXIFICATION DES CRISES

Les crises à venir seront plus fréquentes et plus complexes, combinant enjeux sanitaires, climatiques et géopolitiques.

➤ DÉSORGANISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Sans anticipation, ces crises pourraient fragiliser durablement l'accès aux soins et la continuité des prises en charge.

➤ DÉSINFORMATION EN SANTÉ ET PRATIQUES DÉVIANTES

En situation de crise, les difficultés d'accès aux soins exacerbées, combinées à une progression de la désinformation en santé, amènent certains patients à se tourner vers des pratiques non conventionnelles et parfois à cesser leurs traitements et leur suivi biologique, au détriment de leur santé.

➤ DÉSHUMANISATION DES PRATIQUES DE SOINS

Un recours mal maîtrisé et encadré aux technologies numériques pourrait éloigner les professionnels de santé de la relation avec le patient.

➤ FAILLES DE SÉCURITÉ LIÉES AUX DONNÉES DE SANTÉ

Avec le développement exponentiel des usages de l'IA en santé, et dans le contexte européen d'un partage à grande échelle de données de santé, les risques de failles de sécurité sont à prendre en considération.



Rôle des pharmaciens

▶ ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE EN SITUATION DE CRISE

Les pharmaciens et les biologistes médicaux ont démontré leur capacité à assurer la continuité des soins et à répondre aux besoins de la population en période de crise. Outre les pharmaciens en lien direct avec les patients à l'officine, à l'hôpital et en laboratoire, on citera les pharmaciens de l'industrie et de la distribution en gros, points de contact des autorités, aptes à organiser et adapter comme de besoin la mise à disposition des médicaments. Le maillage et l'agilité de la distribution en gros permettent la répartition efficace et la gestion fine de l'approvisionnement en produits de santé, répondant aux besoins tant spécifiques (médicaments, vaccins, gaz médicaux, masques) qu'habituels.

▶ ACTEURS PRÉCURSEURS SUR LES SUJETS NUMÉRIQUES

Les pharmaciens sont informatisés depuis de nombreuses années. Ils ont été précurseurs en développant, via l'Ordre, le Dossier Pharmaceutique, dossier électronique recensant l'ensemble des médicaments dispensés aux patients. Les pharmaciens et l'Ordre ont ainsi une maturité et une responsabilité particulière sur les sujets numériques. Les biologistes médicaux sont, pour leur part, très impliqués dans l'abondement des DMP (plus gros pourvoyeurs de documents dans le DMP). Ils détiennent une masse de données concernant les patients et la population et pourraient être des acteurs majeurs d'un suivi de ces données au travers d'outils numériques et de diagnostic déportés.

▶ PILIER ÉCOLOGIQUE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Les pharmaciens s'inscrivent dans une démarche de transition écologique, de la production à la dispensation en passant par la chaîne d'approvisionnement.

L'optimisation des livraisons, l'élimination des déchets, le recours à des modes de transport plus propres et une meilleure organisation logistique contribuent à un système de santé plus durable, et ce sans compromettre l'accès aux soins. En établissements, l'écoprescription (à efficacité égale, donner un traitement ayant un impact environnemental inférieur) et l'écoconception des soins (choix des dispositifs médicaux, y compris à usage unique ou réutilisables), se développent, en s'appuyant sur l'expertise du pharmacien et du biologiste médical.



Propositions

28

REPENSER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DES CRISES POUR INTÉGRER PLEINEMENT LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS

L'expérience de la crise de la COVID-19 a montré qu'à tous les niveaux de la chaîne pharmaceutique (industriels, distribution en gros, services d'incendie et de secours, officines, laboratoires de biologie médicale, etc.), les pharmaciens sont des acteurs clés pour répondre aux crises sanitaires et doivent être mobilisés en tant que partenaires pour trouver des solutions adaptées et construire les solutions avec les décideurs publics. Ainsi, une Task Force réunissant ANSM, HAS, services ministériels compétents et Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, pourrait être mise en place afin de disposer de remontées de terrain et de diffuser rapidement les instructions ministérielles aux pharmaciens.

De la même manière, les pharmaciens doivent être associés à la conception des plans de gestion des conflits armés ou des catastrophes naturelles. En effet, en cas de pénurie majeure, des arbitrages peuvent être nécessaires, notamment : contingentement des délivrances, limitation des quantités dispensées, substitution thérapeutique hors cadre habituel, priorisation de certains patients ou indications.

29

CAPITALISER SUR L'EXPÉRIENCE DE L'OUTRE-MER POUR MIEUX ANTICIPER LES CRISES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

Les départements et territoires d'outre-mer sont confrontés régulièrement à des crises sanitaires ou environnementales (cyclone Chido, épidémie de chikungunya, etc.). Dans ce contexte, ces territoires sont extrêmement bien préparés et ont développé des solutions qui peuvent dans certains cas être déployées en Hexagone en cas de crise similaire, celles-ci étant appelées à se multiplier. À cet égard, l'Outre-mer fait figure de laboratoire d'idées, et ces expériences peuvent préfigurer des organisations en Hexagone demain. Ainsi en Guadeloupe par exemple, un groupe de travail s'est monté pour anticiper une éruption de la Soufrière, pour organiser l'évacuation de la population et prévoir l'approvisionnement en médicaments dans une ville non touchée.



30

**ASSURER L'APPROPRIATION DES PLANS ÉTATIQUES
POUR PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ
D'AGIR QUAND LA CRISE SURGIT**

La communication relative à l'anticipation de situations d'urgence sera utilement renforcée par l'édition d'un guide à l'attention des professionnels de santé (à l'instar de la brochure "Tous responsables" destinée à préparer le grand public aux situations de crise). Il pourra compiler les principaux scénarios, assortis de procédures essentielles et de canaux de communication prédéfinis. Au-delà des procédures, il convient d'organiser des simulations et des exercices réguliers pour garantir que les professionnels soient opérationnels le moment venu.

31

**S'APPUYER SUR TOUS LES MÉTIERS DE LA PHARMACIE
POUR DIFFUSER UNE INFORMATION FIABLE**

Les officines et les laboratoires de biologie relaient des campagnes sanitaires liées aux crises (canicule, nucléaire...) et peuvent contribuer à assurer une large diffusion du guide "Tous responsables", y compris à l'occasion de la Journée nationale de la résilience. Les pharmaciens figurent parmi les professionnels de santé les plus accessibles et sollicités par les patients cherchant une information sûre. C'est pourquoi les officines et les laboratoires doivent être intégrés aux stratégies de communication des risques lors des crises sanitaires. En recevant et dispensant des informations et conseils clairs, exacts, partagés et fondés sur la science, les pharmaciens contribuent aussi à lutter contre la désinformation.



32

PRÉPARER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PHARMACEUTIQUES ET DE BIOLOGIE MÉDICALE EN TEMPS DE CRISE

Sur le plan matériel, il importe d'accompagner l'ensemble des établissements pharma-ceutiques pour assurer un niveau élevé de cybersécurité pour leurs systèmes d'information, par exemple en cas d'attaque informatique. Il faut aussi prévoir le maintien de l'approvisionnement en électricité, pour la continuité des activités de soins en officine et en laboratoire de biologie médicale (accueil du public, accès aux systèmes informatiques, chaîne du froid, etc.).

Par ailleurs, sur le plan humain, les officines, pharmacies hospitalières, laboratoires de biologie médicale, ainsi que la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, doivent pouvoir disposer de personnels suffisants, en bonne santé physique et mentale. C'est pourquoi les plans gouvernementaux visant à former un nombre suffisant de personnels qualifiés, à conserver cette main-d'œuvre et à maintenir l'attractivité des métiers de santé sont essentiels.

33

UTILISER LE POTENTIEL DE L'IA EN SANTÉ DE MANIÈRE SÉCURISÉE EN S'APPUYANT SUR DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ FORMÉS ET COMPÉTENTS

L'intelligence artificielle ne pourra pleinement bénéficier aux patients et à la santé publique que si son déploiement dans le champ sanitaire est maîtrisé et placé sous supervision humaine effective, assurée par des professionnels de santé compétents et formés. Cette exigence, consacrée par le règlement européen sur l'IA (AI Act), doit s'appliquer à l'ensemble des outils d'IA en santé. Les professionnels de santé, dont les pharmaciens, doivent à cet égard être spécifiquement formés afin de pouvoir exercer ce contrôle humain.

Utilisés dans ce cadre maîtrisé, les outils d'IA représentent une opportunité réelle pour renforcer la prévention et améliorer l'accès aux soins en officine, à condition que les pharmaciens puissent assurer un rôle d'accompagnement des patients dans l'usage et l'appropriation des outils d'IA en santé. Ils sont en effet amenés à accompagner des patients ayant de plus en plus recours à des outils d'IA générative fournissant des informations médicales. Dans ce contexte, le pharmacien doit assurer la mise en perspective, la contextualisation et la sécurisation de ces informations au regard de la situation individuelle du patient. Cette ambition exige enfin que les données de santé traitées par ces systèmes soient pleinement sécurisées, dans le respect de nos enjeux de souveraineté numérique.



Ilaria Passarani

— Secrétaire générale du Groupement pharmaceutique de l'Union européenne



Les crises récentes l'ont montré avec force : les pharmaciens ne sont pas seulement des professionnels mobilisés au moment de l'urgence, ils doivent être associés en amont à la préparation et à la gouvernance des réponses sanitaires. À l'échelle européenne, le GPUE plaide depuis plusieurs années pour que leur expertise de terrain soit pleinement intégrée aux plans de préparation, qu'il s'agisse de pandémies, de pénuries de médicaments, de catastrophes naturelles, de cyberattaques ou de menaces environnementales.

Dans toute la chaîne pharmaceutique, les pharmaciens jouent un rôle essentiel pour garantir la continuité des soins, sécuriser l'approvisionnement, détecter rapidement les tensions et accompagner les patients. Les pharmacies d'officine, en particulier, constituent un réseau de proximité unique : elles sont accessibles, connues des citoyens et capables de diffuser rapidement des informations fiables, fondées sur la science, y compris auprès des publics les plus vulnérables. Mais cette contribution ne peut reposer uniquement sur l'engagement individuel des professionnels. Elle suppose une gouvernance claire, des canaux de communication opérationnels, des exercices réguliers, des systèmes numériques résilients, ainsi qu'une attention réelle aux ressources humaines. Les pénuries de médicaments et les tensions sur les effectifs montrent que la résilience sanitaire dépend aussi de la capacité à soutenir durablement les équipes pharmaceutiques.

Préparer les crises de demain signifie donc reconnaître les pharmaciens comme des partenaires stratégiques, à tous les niveaux : dans l'anticipation, la décision, la mise en œuvre et l'information du public. C'est une condition indispensable pour construire des réponses plus rapides, plus cohérentes et plus proches des besoins des patients.



David Gruson

— Docteur en droit de la santé



Le déploiement d'une Garantie Humaine de l'IA en santé a pour objectif de répondre aux enjeux posés par la conformité et le pilotage de l'IA tels que la traçabilité, la surveillance, la gestion des risques et la transparence ou encore l'acceptabilité et la responsabilité des opérateurs, en créant des outils de suivi spécifiques.

Ce principe de Garantie Humaine a d'ailleurs été repris aux articles 14 et 26 du Règlement européen sur l'IA (2024/1689). L'article 14 du texte implique pour les fournisseurs de systèmes d'IA à haut risque de permettre un contrôle humain dès la conception, et l'article 26 porte sur les obligations des déployeurs de systèmes d'IA.

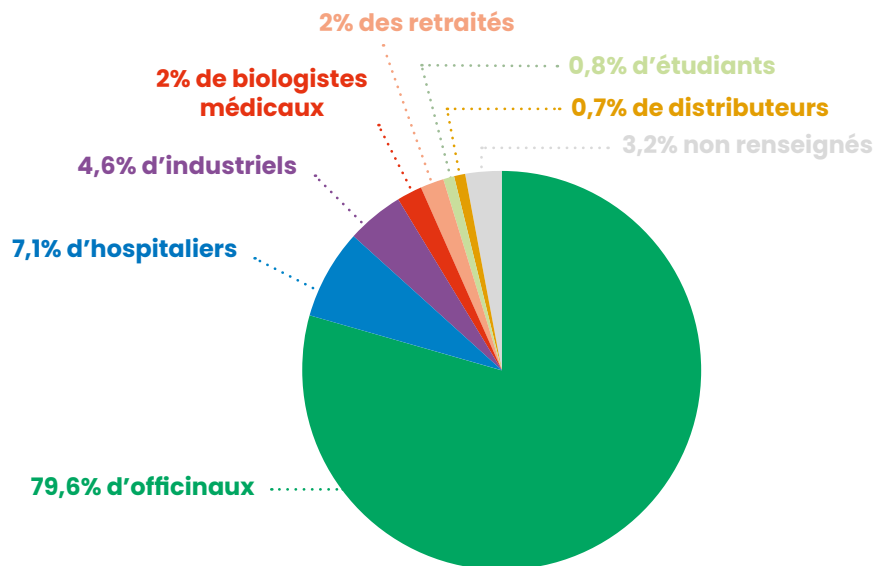
Ce besoin de supervision humaine des systèmes d'IA en santé renvoie, en effet, à l'idée que l'IA doit être au service des personnes et la construction de méthodologies effectives de garantie humaine permet de réintroduire un recul critique effectif de l'Humain vis-à-vis des résultats générés par l'IA pour utiliser tout son potentiel d'innovations en pharmacie, pour les patients et pour les Pharmaciens.



CONSULTATION PUBLIQUE : RETOURS SUR NOS PROPOSITIONS

Afin d'enrichir les propositions présentées dans ce document, l'Ordre National des pharmaciens a organisé une consultation publique du 20 mai au 10 juin 2026. Cette démarche visait à recueillir les avis, les attentes et les contributions des pharmaciens comme du grand public, dans l'objectif de consolider les propositions du présent document.

Au total, **1 149 personnes** ont participé à la consultation. Ce taux de participation témoigne de l'intérêt suscité par ces travaux, en particulier au sein de la profession : 93% des répondants étaient des pharmaciens. Plus précisément, parmi les pharmaciens ayant répondu, ont été recensés :



Les résultats ont traduit **une forte adhésion aux orientations proposées**, les deux tiers des propositions étant approuvées par plus de 70 % des répondants.

Les 4 propositions les plus prébiscitées

- L'élargissement des pouvoirs de substitution des pharmaciens en cas de rupture ou risque de rupture,
- Le renforcement de l'interopérabilité entre les logiciels et les applications,
- Le renforcement des enseignements communs aux différents professionnels de santé,
- L'intégration des professionnels de terrain dans la conception et la mise en œuvre des plans de gestion des crises.



La consultation a également donné lieu à 434 contributions libres, portant principalement sur des inquiétudes sur la viabilité économique des pharmacies et la préservation du maillage territorial, le rôle du pharmacien et ses nouvelles missions, la nécessaire évolution de la formation initiale et continue et la charge administrative jugée excessive. Si les questions relatives à l'économie ne relèvent pas des missions de l'Ordre National des pharmaciens, celui-ci est pleinement conscient des difficultés exprimées et de leurs conséquences sur l'accès aux soins.

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4, avenue Ruysdaël – 75379 Paris cedex 08



PRÉSIDENTE

Carine Wolf-Thal | presidence@ordre.pharmacien.fr

CONTACT

Direction des Affaires publiques, européennes et internationales

dapei@ordre.pharmacien.fr

01 56 21 34 82